

MAIRIE DE METZ

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 31 octobre 2019

DCM N° 19-10-31-3

Objet : Désignations diverses.

Rapporteur: M. le Maire

Afin de représenter la Ville de Metz, le Conseil Municipal avait désigné Monsieur Jean-Michel TOULOUZE dans divers organismes extérieurs et établissements scolaires.

Suite à son décès, il y a lieu de pourvoir à son remplacement et procéder à la désignation de représentant(e)s de la Ville de Metz au sein :

- d'une part, des organismes suivants :
 - ❖ Commission d'attribution des places en établissement d'accueil du jeune enfant,
 - ❖ Agence France Locale - Société Territoriale,
 - ❖ Société Anonyme d'Economie Mixte Locale UEM,

- et d'autre part, des établissements scolaires suivants :
 - ❖ Ecole Maternelle Les Sources,
 - ❖ Ecole Maternelle des Hauts de Vallières,
 - ❖ Ecole Primaire des Hauts de Vallières,
 - ❖ Ecole Primaire Erckmann Chatrian I,
 - ❖ Ecole Primaire Pilâtre de Rozier.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU le Code Général des Collectivités Territoriales pris notamment en ses articles L1524-5, L1611-3-2 et L2121-33,

VU le Code de la Santé Publique,

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles,

VU le Code de l'Education pris notamment en son article D411-1,

VU les Délibérations du Conseil Municipal en date du 17 avril 2014, 29 janvier 2015, 26 novembre 2015 et 26 septembre 2019 portant désignation de Monsieur Jean-Michel TOULOUZE au sein de divers organismes extérieurs ou établissements scolaires,

VU les dispositions statutaires ou réglementaires propres à différents organismes, associations et autres, commandant à ce que la Ville de Metz soit représentée par des élus ou personnalités élues ou nommées par le Conseil Municipal,

CONSIDERANT le décès de Monsieur Jean-Michel TOULOUZE,

CONSIDERANT qu'il y a lieu de pourvoir à son remplacement et de compléter en conséquence lesdits organismes extérieurs et établissements scolaires,

CONSIDERANT qu'il y a lieu de procéder aux désignations,

CONSIDERANT la possibilité de procéder à ces désignations au scrutin public sur décision unanime du Conseil Municipal,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

DECIDE :

- **DE DIRE** que ces désignations interviendront au scrutin public.
- **DE DESIGNER :**
Monsieur Patrice NZIHOU
pour représenter la Ville de Metz au sein de la Commission d'attribution des places en établissement d'accueil du jeune enfant.
- **DE DESIGNER :**
Monsieur Bernard HEULLUY
pour représenter la Ville de Metz au sein de l'Assemblée Générale de l'Agence France Locale - Société Territoriale.
- **DE DESIGNER :**
Monsieur Sébastien KOENIG
pour représenter la Ville de Metz au sein du Conseil d'Administration de la Société Anonyme d'Economie Mixte Locale UEM.
- **DE DESIGNER :**
Madame Anne HOMMEL
pour représenter la Ville de Metz au sein du Conseil d'Ecole de l'Ecole Maternelle Les Sources.
- **DE DESIGNER :**
Madame Anne HOMMEL
pour représenter la Ville de Metz au sein du Conseil d'Ecole de l'Ecole Maternelle des Hauts de Vallières.
- **DE DESIGNER :**
Madame Anne HOMMEL
pour représenter la Ville de Metz au sein du Conseil d'Ecole de l'Ecole Primaire des Hauts de Vallières.

- **DE DESIGNER :**
Madame Hanifa GUERMITI
pour représenter la Ville de Metz au sein du Conseil d'Ecole de l'Ecole Primaire Erckmann Chatrian I.

- **DE DESIGNER :**
Madame Marie RIBLET
pour représenter la Ville de Metz au sein du Conseil d'Ecole de l'Ecole Primaire Pilâtre de Rozier.

Vu et présenté pour enrôlement,
Signé :

Le Maire de Metz,
Conseiller Départemental de la Moselle
Dominique GROS

Service à l'origine de la DCM : Assemblées
Commissions :
Référence nomenclature «ACTES» : 5.3 Designation de représentants

Séance ouverte à 15h00 sous la Présidence de M. Dominique GROS Maire de Metz ,
Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la date de la délibération.
Membres assistant à la séance : 41 Absents : 14 Dont excusés : 12

Décision : ADOPTÉE À LA MAJORITÉ